

REPUBLIQUE FRANCAISEDÉPARTEMENT
ISERE**EXTRAIT DU REGISTRE****SLOW****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE**

Séance du 24 janvier 2022

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	26

Délibération N°: 2022-A-01**Date de la convocation :**

15 janvier 2022

Date d'affichage :

28 janvier 2022

Objet de la délibération :

Débat d'orientation budgétaire

L'an Deux Mil Vingt deux, le 24 janvier

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÉTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON., Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Loïc CECILLON, Sandrine SIBUT.

Absents excusés : Jean-Luc TRAVERSA, Marie-Blanche PERRIN, Noël LECA, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Anaïs BLANC, François BOUCLY, Claire CHUZEL-MARMOT,

Chantal NELATON donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE

Besma CARON donne pouvoir à Nathalie MEUNIER

Angélique CHABART donne pouvoir à Franck CHEVALLET

Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO

Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc CECILLON

Monsieur le Maire donne la parole à Philippe Thiebaut, Adjoint aux finances, qui présente au conseil municipal le rapport d'orientation budgétaire 2021 et les orientations pour l'exercice 2022 ci-annexé.

A - L'ANNEE 2021

1- L'année 2021 a renoué avec un fonctionnement plus proche de la normale au regard de la pandémie. Jusqu'à fin d'année, peu de conséquences sur le personnel, sur le fonctionnement des services ou des écoles, même si quelques agents ont été contaminés et quelques classes fermées. Ce début 2022 est plus compliqué.

2- Les faits marquants de l'année 2021 portent sur la fin du chantier de l'école du macle. Des difficultés subsistent notamment sur une infiltration dans la toiture du préau qui retarde la finition.

La cuisine centrale monte en puissance mais le fonctionnement à plein régime avec les écoles des Abrets est un peu retardé.

La mise au point des chantiers de la contessière et de taziéff est terminée et les marchés sont passés. Les travaux vont pouvoir débiter en 2022.

La halte garderie itinérante de la Bâtie a été transformée en crèche de 15 places, l'isolation des combles des bâtiments municipaux a été effectuée, les panneaux photovoltaïques ont été posés sur le toit des vestiaires du CTM, les 4 logements au dessus de la perception ont été rénovés, les locaux du centre municipal de santé ont été aménagés pour accueillir le nouveau médecin communal.

3- Les effectifs augmentent légèrement. De nouveaux agents arrivent au secrétariat médical, à l'accueil mairie, à l'accompagnement de la population vers le numérique, aux services techniques et à la police municipale. D'autres agents ont ou vont définitivement quitté la collectivité par mutation, retraite ou invalidité.

La note de la commission finances en annexe précise les éléments de réalisation du budget 2021 et pose les questions sur les évolutions possibles de la commune dans l'année ou dans les années à venir.

B - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1- Les charges à caractère général de la commune restent durablement impactées par l'état très moyen du patrimoine bâti et du matériel, notamment roulant. Les frais de chauffage resteront élevés au regard d'une part des très gros efforts d'isolation à réaliser sur les bâtiments et sur la forte évolution des prix du gaz notamment qui est le principal combustible de la collectivité.

2- les charges de personnels ont été impactées par un ajustement, à la hausse, des personnels d'encadrement et de surveillance dans les restaurants scolaires, par un tuilage du poste de DST pendant 4 mois, par un conseiller numérique « subventionné », par un poste d'accueil supplémentaire depuis septembre, un ASVP supplémentaire depuis février et par du renfort ponctuel aux services techniques notamment pour compenser les mi-temps thérapeutiques.

Globalement, le budget de fonctionnement à 4 804000€ voté en 2021 a été consommé à hauteur de 4 557 000€.

3- Pour 2022, on peut attendre une hausse de la masse salariale avec l'arrivée du médecin, principalement, et probablement du personnel de renfort au sein des services techniques en fonction du niveau de réalisation en interne souhaité par les élus. Une partie de cette dépense de traitement en interne de prestation devrait se retrouver en économie sur le poste de sous traitance.

4- Le niveau global des dépenses de fonctionnement prévues en 2022 pourrait augmenter de 60 000€ par rapport aux prévisions du budget 2021.

C - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1- Pour les recettes de fonctionnement, les réalisations sont meilleures que prévues à 6 170 000€ contre 5 538 000€ de prévu. Le remboursement des rémunérations de personnels prévu à 60000€ a atteint 96000€

2- S'il n'est pas prévu d'évolution notable de la fiscalité pour 2022, les recettes seront impactées positivement par le remboursement des consultations médicales du CMS qui devraient générer entre 90 000 et 120 000€ de recette nouvelle mais qui ne compenseront pas les frais de personnel du centre. Le service de restauration scolaire ne devrait pas générer une augmentation de recette mais une économie d'échelle et une baisse des dépenses d'achat de repas au FAM Jean Jannin pour les écoles des Abrets. Les recettes des locations seront limitées sur la contessière du fait du chantier de rénovation.

3- Résultat. Sous toutes réserves de confirmation du résultat de fonctionnement 2021 reporté sur 2022 à 1 370 000€, les recettes 2022 seraient de 6610000€ et permettraient de dégager un virement à l'investissement d'environ 1747000€.

D – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1- L'investissement 2022 proposé s'élève à 4700000 et portera essentiellement sur les construction-rénovation avec une enveloppe prévisionnelle de 1900000 (dont 1600000 pour contessière et tazieff), les travaux divers dans les bâtiments sont estimés à 395000€, les travaux de voirie porteraient sur 663000€.

2- Les autres opérations sont détaillées dans le projet de budget pluriannuel (360000€ d'achat de foncier, 360000€ de fin d'opération anciennes, 25000€ de mobilier écoles, 110000€ de crédits pour le parc bisso, 103000€ de développement durable et 20000€ de démocratie participative, 288000€ de remboursement de capital des emprunts, 300000 de restes à réaliser qui s'ajoutent au 173526€ de déficit 2021 le tout financé par l'affectation du résultat).

E – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le financement de ces investissements nécessitera de recourir à l'emprunt pour 1 000 000 dont une partie (250000) était prévue en 2021 et non réalisée. L'endettement communal passera alors de 4 397 000 au 31/12/2022 à 5 397 000€ soit 830€ par habitant. La capacité de désendettement de la commune reste très en dessous des 12 années critique.

Les recettes d'investissement intègrent également 450000€ de récupération de TVA, 900000€ de subventions notifiées et 800000€ de virement du fonctionnement.

Monsieur le Maire remercie Philippe Thiebaut pour sa présentation et demande au conseil municipal de s'exprimer et de se positionner sur le rapport 2021 et les orientations 2022 préparés par la commission finances.

Philippe Latour précise que ce retour sur l'exercice 2021 et cette programmation pour 2022 ont fait l'objet d'un travail réalisé en exécutif et en commission finances. Il ressort un projet ambitieux pour 2022 en espérant qu'aucun obstacle ne viendra perturber la réalisation de ce programme de travaux.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le rapport d'orientation budgétaire 2021
- **VALIDE** les orientations proposées pour le budget 2022

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

FONCTIONNEMENT

1- Dépenses de Fonctionnement : Grandes masses

	réalisé 2016	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Budgété 2021	Réalisé 2021	Orientation 2022
Charges à caractère général	1 048 286	1 188 650	1172336	1305658	1303141	1400000
Charges de personnel	1 527 949	1783585	1802809	2030000	1898048	2150000
Autres charges de gestion courantes	478 610	509 771	482376	540251	446995	500000
Charges financières	201 235	164 717	155906	147811	145064	143000
Charges exceptionnelles		67 686	197956	20000	3379	20000
Amortissements et opérations d'ordre	225 527	379 629	486785	760799	760799	550000
total	3 481 607	4 094 038	4298171	4804519	4557426	4863000

Les charges à caractère général sont passées de 1172336€ à 1303160€ soit 11.16% d'augmentation.

Il conviendrait de rapprocher cette consommation de crédits 2021 à celle de 2019 afin de neutraliser les effets de la première année COVID. On passe ainsi de 1188650€ à 1303160 soit 9.6% sur deux ans.

On peut noter que le poste de sous traitance de nettoyage des locaux génère 111000€ de charge annuelle. Ce coût est la contrepartie d'une gestion externalisée des effectifs.

Le poste énergie est passé de 191000€ à 212000 mais les crédits étaient votés à 240000€ et correspondaient au réalisé 2019.

Les charges de personnel augmentent inexorablement mais correspondent à un développement du service apporté à la population et un remplacement d'agent en arrêt.

Historique de la masse salariale :

1 801 820€ en 2021
 1 649 809€ en 2020
 1 703 394€ en 2019
 1 701 843€ en 2018
 1 510 496€ en 2017
 1 387 648€ en 2016

Si on fait abstraction de l'année 2020, la masse salariale nette (déduction faite des remboursements) augmente de 100 000€ sur deux ans, à rapprocher des créations de postes (1 ASVP, 1 conseiller numérique, ajustement des restaurants scolaires, doublon des DST, renfort aux services techniques, 1 agent d'accueil mairie, 1 secrétaire médecin fin 2021)

En terme d'équivalent temps plein, nous étions à un effectif de 49.4 fin 2020 pour 54 ETP à fin 2021.

Le chapitre charges de personnel représente 39.5% en 2021 contre 42% des dépenses de fonctionnement en 2020, alors que les communes de notre strate se situent plutôt autour de 55%. Cette bonne situation permet de dégager de l'autofinancement pour l'investissement. Attention à bien conserver, autant que possible, cette situation.

- Il avait été évoqué l'an dernier la possibilité de faire évoluer le régime indemnitaire ce qui n'a pas été fait en 2021. Compte tenu des délais de mise au point, les répercussions ne seront désormais visibles qu'en 2023.
- Les charges de personnel évolueront fortement en 2022 du fait de l'ouverture du Centre Municipal de Santé. Il faudra toutefois rapprocher cette hausse des dépenses (140000€ pour le médecin et 27000€ pour la secrétaire) de la recette générée par le paiement des consultations (estimée entre 90 000 et 115000€).
- Les autres charges de gestion courantes sont dans le budget et rien de notable est à signaler sur l'exécution. On peut toutefois envisager de retravailler l'affectation des subventions aux associations selon des objectifs fixés en commun mais cela n'aura pas vocation à faire des économies, plutôt à « améliorer l'efficacité » des subventions attribuées.
- Les charges financières montrent une poursuite du désendettement de la commune et un niveau d'endettement relativement bas (voir état des emprunts dans la partie investissement). Cela confirme la possibilité du recours à l'investissement pour 2022, si besoin.
- Le poste amortissement est en augmentation. Cette ligne vient abonder le poste recette pour le financement de vos investissements.

Il faut donc cumuler Amortissement et virement à l'investissement pour faire apparaître votre autofinancement 2022. Compte tenu du délai de mise en route des projets tazieff et contessière, le budget 2021 est peu réalisé, donc les capacités d'investissement sont importantes pour 2022.

2- Recettes de Fonctionnement : Grandes masses

	Réalisé 2016	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Budgété 2021	Réalisé 2021	Orientations 2022
Atténuation de charges	140 352	80 191	153076	60000	93809	40000
Produit des services	271 705	258 876	273342	300000	310950	300000
Impôts et taxes	2 024 179	2 456 085	2556672	2383000	2544388	2450000
Dotations subventions participations	2 029 625	1 830 077	1823103	1755000	1911956	1850000
Autres produits	350 807	301 061	268613	250000	258960	200000
Sorties diverses d'actif					260357	400000
Résultat de fonctionnement	1711987,87	1097980	527965	790387	790387	1369701
Total	4 816 668	4 926 290	5121145	5538387	6170807	6609701

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Globalement on peut dire que la réalisation du budget 2020 en recette est meilleure que 2020 tant en prévision qu'en réalisation.

- le poste de remboursement des frais de personnel a moins performé que les autres années et c'est plutôt une bonne nouvelle (96000€ contre 153000 en 2020).
- Le chapitre produits et services a fait l'objet d'un développement du fait de la préparation de la totalité des repas à domicile et de la reprise en année pleine de la restauration scolaire (hors les Abrets).
- Les impôts et taxes ont généré une recette identique à celle de 2020. Petite variation de la taxe additionnelle sur les droits de mutations, compensée par une meilleure recette de la taxe sur l'électricité.

La dynamique immobilière de la commune est toujours positive et devrait maintenir ce niveau de recettes en 2022.

On peut anticiper un excédent de fonctionnement 2021 de 1369701€, sauf écriture complémentaires et sous réserve d'erreur.

Les recettes de fonctionnement sont estimées sommairement à ce jour pour 2022, en fonction des éléments connus, à 6 610 000€ pour des dépenses d'environ 4 863 000€ hors virement à l'investissement.

Cette estimation est basée sur une absence d'évolution de la fiscalité en générale de la part du conseil municipal.

Je vous renvoi à la note du DOB 2021 qui vous rappel les leviers à disposition des élus pour faire varier la recette communale. En tout état de cause, le budget n'est pas contraint et permet d'assumer la charge des emprunts à rembourser, obligation minimum pour l'investissement.

Il vous restera encore des arbitrages à effectuer pour élaborer le budget 2022.

INVESTISSEMENT

Les règles comptables vous imposent de disposer d'un autofinancement qui couvre au minimum le remboursement du capital des emprunts, soit pour 2022, 287 326€.

La réalité de 2022 sera bien supérieure et sera traitée plus en détail lors du vote du budget mais est estimée à 2290000€.

1- Etat des emprunts

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital restant dû au 1er janvier	4 928 369	4 653 782	4 381 976 + 1200000 au 1er avril	5264797	4961686	4673084	4397430
annuité	479 660	464 801	478279	471993	448820	426968	429695
Intérêt	205 073	192 994	181 100	168882	160217	151314	142368
capital	274 586	271 806	297178	303111	288602	275654	287326
<i>Dont échéance k+i bmo</i>	<i>138 535</i>	<i>141 028</i>	<i>143 567</i>	<i>146 151</i>	<i>148782</i>	<i>151459</i>	<i>154186</i>

Le capital restant dû au 1er janvier 2022 comporte l'emprunt de 1200000 à taux zéro réalisé pour la construction de l'école de Fitolieu et l'emprunt réalisé pour la construction de la BMO en 2011, seul emprunt finançant un bien qui génère un rapport sensiblement équivalent à l'annuité de l'emprunt.

La charge du remboursement de capital passe de 275654€ en 2021 à 287326€ en 2022

Si on consacre l'excédent de fonctionnement (2 290 000€ estimé en 2022) uniquement au remboursement des 4 397 430€ d'emprunts, on peut solder la dette en moins de deux ans.

Toutefois, la capacité de 2022 n'est pas la norme et ne se retrouve qu'après quelques années de pause dans les investissements.

2- Investissements recettes

	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021
Virement du fonctionnement	0	0	0	
Produits de cession et opérations d'ordre	78 276	0	25265	760799
amortissements	311 244	379 629	461620	880354
Solde voirie a briand	0	0	371127	
Dotations fonds divers réserves	2 160 351	2614189	1974518	1061371
Subventions	381 279	863742	564853	377395
Emprunts et dettes	1 201 020		0	
Avance sur travaux et régularisations		16229	5724	48824
Total	1 810 443	3873789	3403009	3128743

Pour 2021 nous avons traité différentes écritures d'ordre qui n'ont pas d'incidence sur l'exécution du budget mais régularisent des situations en attente.

734000€ de subventions étaient inscrites au budget et non réalisées du fait du retard dans les programmes de travaux. Elles sont reportées en 2022, comme les travaux.

Les 250 000€ d'emprunt et la vente du terrain de la route de lyon pour 400000€ n'ont pas été effectué. La recette est reportée sur 2022.

Les projets de travaux 2022 sont financés par des subventions notifiées et inscrites au budget pour 900 000€.

L'emprunt de 2021 non réalisé passerait en 2022 à 1 000 000€ et permettrait de financer la rénovation de la contessière. La recette des loyers pouvant servir à rembourser l'emprunt, à minima.

L'enveloppe de travaux 2022 étant importante et réalisable en grande partie du fait des attributions de marché, il sera possible de récupérer de la tva pour une somme importante dès 2022 et réduire l'impact du financement de la tva sur l'exercice.

3- Investissements Dépenses

Concernant les dépenses d'investissement, sur les 4 880 552€ budgétés, 3 548 427€ ont été réalisés.

Orientations d'investissement 2022

L'investissement 2022 proposé s'élève à 4 700 000 et portera essentiellement sur :

- 1- les constructions-rénovations avec une enveloppe prévisionnelle de 1900000 (dont 1600000 pour contessière et tazieff),
- 2- Les travaux divers dans les bâtiments sont estimés à 395000€,
- 3- les travaux de voirie disposeront d'une enveloppe de 663000€.
- 4- Les autres opérations seront détaillées dans le projet de budget pluriannuel :
 - 360000€ d'achat de foncier,
 - 360000€ de fin d'opération anciennes,
 - 25000€ de mobilier écoles,
 - 110000€ de crédits pour le parc bisso,
 - 103000€ de développement durable
 - 20000€ de démocratie participative,
 - 288000€ de remboursement de capital des emprunts,
 - 300000 de restes à réaliser à financer par l'affectation du résultat
 - 173526€ de déficit 2021 financé par l'affectation du résultat.

Questions et orientations :

- **quel impact sur le budget communal de la crise de l'énergie. Les marchés publics d'électricité et gaz sont passés par TE38. Faut-il fermer des équipements, des bâtiments énergivores ? Faut-il envisager une autonomie en énergie ou une réduction de notre dépendance par la pose panneaux photovoltaïques ou/et une isolation massive des bâtiments.**
- **La fabrication des repas des écoles abréziennes par la cuisine centrale devrait générer des économies d'environ 20000€ sur les 60000€ d'achat de repas au FAM mais générera une augmentation du poste de matières premières**
- **Les véhicules des services techniques sont vieillissants et génèrent des dépenses d'entretien. L'achat du camion prévu en 2021 n'a pas été acheté. Faut-il acheter, louer ou utiliser le véhicule jusqu'à la fin de vie ?**
- **Le nouveau véhicule frigo doit remplacer le véhicule électrique de livraison des repas qui basculera aux techniques en remplacement du vieux kangoo. Faut-il prévoir un véhicule pour le médecin ? Comment rationaliser l'utilisation des véhicules municipaux (clio, kangoo, C3...)? Quels sont les besoins en véhicule léger des agents techniques dans leur quotidien ?**
- **Faut-il réétudier l'adéquation des tracteurs aux usages des services techniques ?**
- **2021 reste une année avec peu de réalisation culturelles ou d'animations populaires d'ou un budget consommé à hauteur de 50% soit 35000€ d'économie qui seront toutefois à maintenir sur 2022.**

- **Prévoir également une ligne exceptionnelle de 7500€ pour le tour cycliste du nord isere, sous forme de subvention à l'organisateur.**
- **Les lignes culture et communication ne sont pas à remettre en cause et resteraient respectivement à 40000€ et 16000€. Il faudra prévoir un budget pour une publication spécifique sous forme de livre (2022 ou 2023 ?)**
- **Pour les charges de personnel, on peut acter une hausse en 2022 correspondant désormais aux postes du médecin et de la secrétaire qui sont en place depuis le 3 janvier soit un salaire plus charge de 165000€ annuelle.**
- **On va financer un poste de conseiller numérique pour l'année complète en 2022 à 27000€ annuel chargé refinancé par une subvention d'état de 50000 sur 2 ans.**
- **Deux agents sont à l'effectif mais en longue maladie et devraient partir à la retraite en 2022. Un agent est en disponibilité pour un an mais peut potentiellement revenir.**

Il est prévu d'en replacer un sur une mission de chef de pôle Bâtiments. L'agent devrait arriver au 1er avril.

L'équipe technique sera alors composée de 1DST, 3 chefs de pôle et 9 agents d'exécution (dont 2 à mi temps thérapeutique) et une secrétaire.

Compte tenu des missions demandées par la municipalité, considérez vous que l'équipe est suffisante.

- **Un agent supplémentaire a rejoint l'effectif administratif en octobre après la démission d'une jeune embauchée en août. Elle assure l'accueil, y compris dans les mairies annexes, et libère du temps aux agents en charge de l'état civil, des restaurants scolaires, des cimetières... C'est une charge nette de 27000€ également sur une année pleine.**

EXTRAIT DU REGISTRE

SLO

REPUBLIQUE FRANCAISEDÉPARTEMENT
ISERE**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE**

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	26

Délibération N°: 2022-A-03**Date de la convocation :**

15 janvier 2022

Date d'affichage :

28 janvier 2022

Objet de la délibération :Avis de principe
pour l'achat du 21 rue d'Italie

Séance du 24 janvier 2022

L'an Deux Mil Vingt deux, le 24 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÉTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON., Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Loïc CECILLON, Sandrine SIBUT.

Absents excusés : Jean-Luc TRAVERSA, Marie-Blanche PERRIN, Noël LECA, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Anaïs BLANC, François BOUCLY, Claire CHUZEL-MARMOT,

Chantal NELATON donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE

Besma CARON donne pouvoir à Nathalie MEUNIER

Angélique CHABART donne pouvoir à Franck CHEVALLET

Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO

Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc CECILLON

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de vente d'une partie du bâtiment situé au 21 de la rue d'Italie, au prix de 290000€. Il rappelle que le projet de mandat était de revitaliser le commerce de centre ville, notamment dans les rues dont l'activité commerciale est en déclin, et de favoriser l'implantation d'un projet type « halle paysanne » permettant d'assurer la commercialisation de produits bio, locaux, issus de l'agriculture locale, améliorant ainsi le quotidien des acteurs locaux de l'agriculture et du maraîchage notamment.

Il propose d'acheter ce bâtiment au prix de 290000€, de laisser le locataire actuel dans les lieux le temps nécessaire à sa réinstallation sur un autre site, et le temps que la commune mette au point son projet de réhabilitation et son modèle commercial. Il précise que cette période pourrait s'étaler sur 12 à 24 mois.

Il demande au conseil municipal de donner un avis de principe sur ce projet et de lui donner l'autorisation d'engager des discussions avec le notaire et les vendeurs afin de proposer sous peu un compromis d'achat au conseil municipal pour l'achat de ce bien.

Nathalie Meunier demande si le prix a été négocié et ce qu'il sera possible de faire avec le sous sol car il est inaccessible.

Monsieur le Maire précise que le prix de départ était en effet plus élevé mais que les discussions, notamment avec les agents immobiliers, et compte tenu de l'état de vétusté du bâtiment, ont conduit à une révision du prix à la baisse. Il précise également que l'arrière aura un intérêt certain avec un accès par le parking doutan, récemment réalisé.

Les questions étant épuisées, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'avancer dans la démarche d'achat de bâtiment, si le conseil municipal est favorable.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 27/01/2022

Reçu en préfecture le 27/01/2022

Affiché le



ID : 038-200060127-20220124-2022_A_3-DE

- **APPROUVE** le principe de rachat de ce bâtiment au prix de 290 000€
- **APPROUVE** le projet de Monsieur le Maire de créer une halle paysanne dans les locaux du 21 rue d'Italie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les négociations en vue de présenter un compromis de vente au prochain conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

EXTRAIT DU REGISTRE**SLOW****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE**

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DÉPARTEMENT		
ISERE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	26
Délibération N°: 2022-A-04		
<u>Date de la convocation :</u> 15 janvier 2022		
<u>Date d'affichage :</u> 28 janvier 2022		
<u>Objet de la délibération :</u> Validation de l'arrêté de protection du biotope de la zone humide de la Haute Bourbre		

Séance du 24 janvier 2022

L'an Deux Mil Vingt deux, le 24 janvier
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène
PEGAUD, Philippe LATOUR, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÉTRE, Morgane
GALLIER, Didier BUISSON., Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE
GAËTANO, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe
TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET,
Loïc CECILLON, Sandrine SIBUT.

Absents excusés : Jean-Luc TRAVERSA, Marie-Blanche PERRIN, Noël LECA,
Françoise MATHERN-DEGOBERT, Anaïs BLANC, François BOUCLY, Claire CHUZEL-
MARMOT,
Chantal NELATON donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE
Besma CARON donne pouvoir à Nathalie MEUNIER
Angélique CHABART donne pouvoir à Franck CHEVALLET
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc CECILLON

Vu le projet d'APPB de la zone humide de la Haute Bourbre,
Considérant la nécessité de protéger durablement ce site pour les espèces protégées dont il constitue le
biotope,
Considérant que le projet d'APPB, adressé par la DDT à la mairie par voie électronique le 19/11/21, prend en
compte les remarques formulées lors de la phase de concertation préalable,

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'APPB de la zone humide de la Haute Bourbre tel que joint à la présente délibération,
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en application
de cet arrêté de protection du biotope

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

EXTRAIT DU REGISTRE

SLO

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE**

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DÉPARTEMENT		
ISERE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	26
Délibération N°: 2022-A-05		
<u>Date de la convocation :</u> 15 janvier 2022		
<u>Date d'affichage :</u> 28 janvier 2022		
<u>Objet de la délibération :</u> Validation de l'arrêté de protection du biotope du marais du Clandon		

Séance du 24 janvier 2022

L'an Deux Mil Vingt deux, le 24 janvier
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène
PEGAUD, Philippe LATOUR, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÉTRE, Morgane
GALLIER, Didier BUISSON., Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE
GAËTANO, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe
TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET,
Loïc CECILLON, Sandrine SIBUT.

Absents excusés : Jean-Luc TRAVERSA, Marie-Blanche PERRIN, Noël LECA,
Françoise MATHERN-DEGOBERT, Anaïs BLANC, François BOUCLY, Claire CHUZEL-
MARMOT,
Chantal NELATON donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE
Besma CARON donne pouvoir à Nathalie MEUNIER
Angélique CHABART donne pouvoir à Franck CHEVALLET
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc CECILLON

Vu le projet d'APPB du marais du Clandon,
Considérant la nécessité de protéger durablement ce site pour les espèces protégées dont il constitue le
biotope,
Considérant que le projet d'APPB modifié et étendu, adressé par la DDT à la mairie par voie électronique le
19/11/21, prend en compte les remarques formulées lors de la réunion du 28 septembre 2021,

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'Arrêté Préfectoral de Protection du Biotopie pour l'espace naturel du marais du Clandon,
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la protection du biotope de l'espace naturel du marais du Clandon.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

REPUBLIQUE FRANCAISEDÉPARTEMENT
ISERE**EXTRAIT DU REGISTRE****SLOW****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE**

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	26

Délibération N°: 2022-A-06**Date de la convocation :**

15 janvier 2022

Date d'affichage :

28 janvier 2022

Objet de la délibération :

Convention d'utilisation du système national d'enregistrement des demandes de logements

Séance du 24 janvier 2022

L'an Deux Mil Vingt deux, le 24 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÉTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON., Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Loïc CECILLON, Sandrine SIBUT.

Absents excusés : Jean-Luc TRAVERSA, Marie-Blanche PERRIN, Noël LECA, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Anaïs BLANC, François BOUCLY, Claire CHUZEL-MARMOT,

Chantal NELATON donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE

Besma CARON donne pouvoir à Nathalie MEUNIER

Angélique CHABART donne pouvoir à Franck CHEVALLET

Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO

Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc CECILLON

Monsieur le Maire donne lecture de la convention présentée ce jour, et souligne que celle-ci acte que l'enregistrement des demandes de logement social, déposées sur la commune de Les Abrets en Dauphiné, sera réalisé par la communauté de communes des Vals du Dauphiné qui sera co-signataire de la présente convention.

Il demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption de cette convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ADOpte** la convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du SNE
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Benjamin GASTALDELLO

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DÉPARTEMENT ISERE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	26
Délibération N°: 2022-A-07		
<u>Date de la convocation :</u> 15 janvier 2022		
<u>Date d'affichage :</u> 28 janvier 2022		
<u>Objet de la délibération :</u> Convention ENEDIS pour la pose d'un transformateur sur terrain communal		

Séance du 24 janvier 2022

L'an Deux Mil Vingt deux, le 24 janvier
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène
PEGAUD, Philippe LATOUR, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÉTRE, Morgane
GALLIER, Didier BUISSON., Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE
GAËTANO, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe
TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET,
Loïc CECILLON, Sandrine SIBUT.

Absents excusés : Jean-Luc TRAVERSA, Marie-Blanche PERRIN, Noël LECA,
Françoise MATHERN-DEGOBERT, Anaïs BLANC, François BOUCLY, Claire CHUZEL-
MARMOT,
Chantal NELATON donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE
Besma CARON donne pouvoir à Nathalie MEUNIER
Angélique CHABART donne pouvoir à Franck CHEVALLET
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc CECILLON

Monsieur le maire donne lecture de la convention présentée ce jour, visant à autoriser ENEDIS à implanter un
poste de transformation électrique sur un terrain communal, chemin de l'étant d'hière.

Il demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption de cette convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ADOPTE** la convention entre Enedis et la commune
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

REPUBLIQUE FRANCAISEDÉPARTEMENT
ISERE**EXTRAIT DU REGISTRE****SLOW****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE**

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	25

Délibération N°: 2022-A-08**Date de la convocation :**

15 janvier 2022

Date d'affichage :

28 janvier 2022

Objet de la délibération :Attribution
de subvention Haut Niveau

Séance du 24 janvier 2022

L'an Deux Mil Vingt deux, le 24 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÉTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON,, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Loïc CECILLON, Sandrine SIBUT.

Absents excusés : Jean-Luc TRAVERSA, Marie-Blanche PERRIN, Noël LECA, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Anaïs BLANC, François BOUCLY, Claire CHUZEL-MARMOT,

Chantal NELATON donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE

Besma CARON donne pouvoir à Nathalie MEUNIER

Angélique CHABART donne pouvoir à Franck CHEVALLET

Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO

Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc CECILLON

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention aux 4 sportifs de haut niveau de la commune par l'intermédiaire de leur club pour récompenser leur talent et les encourager.

Après en avoir délibéré et débattu, le conseil municipal, à l'unanimité moins Jean-Marc FUGIER qui ne prend pas part au vote,

– **ATTRIBUE** une subvention aux clubs d'un montant de :

750 euros pour FUGIER Théo - 3ème du championnat de France Espoir d'Enduro 122 cc

750 euros pour DUPORT Cindy qui a remporté La Grande Odysée

750 euros pour CFB Les Abrets-Romagnieu : participation à plusieurs tournois nationaux et internationaux

750 euros pour le Club de tir Les Abrets 2 jeunes en niveau national

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Benjamin GASTALDELLO

EXTRAIT DU REGISTRE**SLOW****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE**

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DÉPARTEMENT		
ISERE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	26
Délibération N°: 2022-A-09		
<u>Date de la convocation :</u> 15 janvier 2022		
<u>Date d'affichage :</u> 28 janvier 2022		
<u>Objet de la délibération :</u> Retrait de la décision 2021-F-04		

Séance du 24 janvier 2022

L'an Deux Mil Vingt deux, le 24 janvier
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène
PEGAUD, Philippe LATOUR, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÉTRE, Morgane
GALLIER, Didier BUISSON., Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE
GAËTANO, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe
TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET,
Loïc CECILLON, Sandrine SIBUT.

Absents excusés : Jean-Luc TRAVERSA, Marie-Blanche PERRIN, Noël LECA,
Françoise MATHERN-DEGOBERT, Anaïs BLANC, François BOUCLY, Claire CHUZEL-
MARMOT,
Chantal NELATON donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE
Besma CARON donne pouvoir à Nathalie MEUNIER
Angélique CHABART donne pouvoir à Franck CHEVALLET
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc CECILLON

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération 2021-F-04 du 27 septembre 2021, et précise que
l'affaire traitée par cette délibération avait déjà fait l'objet d'une délibération en date du 30 décembre 1981.
Il propose donc de s'en tenir à cette délibération et de procéder au retrait de la délibération 2021-F-04.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **RETIRE** la délibération 2021-F-04

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO

EXTRAIT DU REGISTRE**SLOW****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LES ABRETS EN DAUPHINE**

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DÉPARTEMENT		
ISERE		
Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	26
Délibération N°: 2022-A-10		
<u>Date de la convocation :</u> 15 janvier 2022		
<u>Date d'affichage :</u> 28 janvier 2022		
<u>Objet de la délibération :</u> Renouvellement et augmentation de la subvention VAE		

Séance du 24 janvier 2022

L'an Deux Mil Vingt deux, le 24 janvier
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène
PEGAUD, Philippe LATOUR, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÉTRE, Morgane
GALLIER, Didier BUISSON., Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE
GAËTANO, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe
TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET,
Loïc CECILLON, Sandrine SIBUT.

Absents excusés : Jean-Luc TRAVERSA, Marie-Blanche PERRIN, Noël LECA,
Françoise MATHERN-DEGOBERT, Anaïs BLANC, François BOUCLY, Claire CHUZEL-
MARMOT,
Chantal NELATON donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE
Besma CARON donne pouvoir à Nathalie MEUNIER
Angélique CHABART donne pouvoir à Franck CHEVALLET
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Sandrine SIBUT donne pouvoir à Loïc CECILLON

Monsieur le Maire propose de subventionner l'achat de vélo à assistance électrique pour les habitants du territoire communal. L'état débloque un budget supplémentaire conditionné par les ressources du demandeur. Il propose de réserver 2250€ sur le budget des actions développement durable afin de procéder à cette opération sur une période qui irait jusqu'au 31 décembre 2022, renouvelable chaque année jusqu'à la fin du mandat. Chaque vélo pourrait donner lieu à une subvention de 150€ sous réserve que le matériel réponde à des caractéristiques techniques particulières et que le demandeur, justifiant d'une résidence principale aux Abrets en Dauphiné, fournisse une facture acquittée.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de subventionner l'achat de vélo à assistance électrique pour les personnes justifiant d'une résidence principale aux Abrets en Dauphiné.
- **AFFECTE** une enveloppe de 2250€, sur les crédits affectés au budget 2022 pour les actions de développement durable, au subventionnement de l'achat de VAE,
- **FIXE** à 150€ le montant de l'aide municipale à l'achat d'un VAE pour les résidents de la commune,
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour verser cette somme pour toutes les demandes répondant aux critères fixés par la commune,

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Benjamin GASTALDELLO